

DSQ Orchamps-Palente - Aménagement des espaces extérieurs - Programme 1995 - Lancement des travaux et demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 25 septembre 1989, le Conseil Municipal approuvait le projet de développement social du quartier (dit DSQ) Orchamps-Palente, notamment des aménagements des espaces extérieurs.

Depuis, cette réhabilitation a été intégrée dans l'opération Contrat de Ville.

Le Comité de Pilotage constitué de représentants des co-signataires du Contrat de Ville et chargé de la programmation des opérations, a retenu pour 1995, concernant les aménagements extérieurs du quartier Orchamps-Palente, les travaux suivants :

Espaces extérieurs Ravel 1	760 000 F
----------------------------	-----------

Pour permettre une bonne coordination avec le chantier bâtiment actuellement en cours, les travaux des espaces extérieurs ont été adjugés en tranche conditionnelle à la même entreprise par SAFC, maître d'ouvrage.

La Ville de Besançon signera avec SAFC une convention pour définir les modalités de règlement de ces travaux.

Liaison piétonne Espace Ravel rue Gounod	440 000 F
Place des Orchamps - 1 ^{ère} tranche (espace de jeux parking rue Ravel)	2 000 000 F
Place des Tilleuls - Aménagement des abords du lotissement Myosotis : création d'espaces de jeux et d'un terrain de basket	287 000 F
	----- 3 487 000 F

Le financement de ce programme est assuré comme suit :

- subventions Etat

* secteur Ravel	342 000 F
* secteur Orchamps (1 ^{ère} tranche)	200 000 F
* secteur Place des Tilleuls	90 000 F

- subventions Département

* secteur Ravel	60 000 F
* secteur Orchamps (1 ^{ère} tranche)	45 000 F

- subventions Région

* secteur Ravel	240 000 F
* secteur Orchamps (1 ^{ère} tranche)	320 000 F

- participation SAFC

* secteur Place des Tilleuls	50 000 F
Sous-total	----- 1 347 000 F

- part Ville de Besançon

BP 1995	1 000 000 F
BS 1995	147 000 F
BP 1996	993 000 F
Sous-total	----- 2 140 000 F
Total financement	3 487 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 1995,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'Etat, le Département, la Région et la SAFC, soit pour l'obtention des subventions ci-dessus définies, soit pour en obtenir le report si celles-ci sont déjà attribuées. Ces subventions seront inscrites en recettes et dépenses sur l'imputation ayant supporté la dépense,

- autoriser M. le Maire à signer la convention avec SAFC pour la réalisation des espaces extérieurs de Ravel 1,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir après consultations et à signer également le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, chacun y est allé ce soir de son petit mot de fin de mandat. Alors je vais en faire autant et un petit peu profiter de ce long égrenage de subventions accordées pour sauter sur l'occasion et vous faire part de mes pensées.

Je suis élu depuis six ans, comme beaucoup d'entre nous ici dans cette assemblée, et je dirais pour résumer d'un mot que le rôle d'opposant est une longue patience et que j'ai appris en six ans à compter avec le temps et à réfréner parfois mes ardeurs ou un tempérament impétueux et fougueux. Vous m'avez beaucoup aidé finalement puisqu'en m'apprenant à être moins impétueux et moins fougueux, vous m'avez sans doute donné quelques armes supplémentaires. Mais Monsieur le Maire, vous aussi vous savez admirablement jouer avec le temps, admirablement ! Et cela c'est le métier, c'est un long apprentissage et ce soir on en a une nouvelle illustration. On en avait eu une récemment avec les Floralies qui ont lieu tous les six ans en année pré-électorale et ce soir on a un Conseil Municipal passionnant parce qu'au fond c'est un Conseil Municipal de répartition de crédits, d'aides, de subventions de toutes sortes, parfois même avec une grande anticipation par rapport à des répartitions de crédits qui se faisaient les années précédentes beaucoup plus tard dans l'année. Là vraiment, on sent le métier. On sent que vous faites plaisir. On sent que vous cherchez à satisfaire telle association sociale, telle association sportive, même des Comités Départementaux Sportifs sont servis ce soir mais aussi les quartiers, mais alors tous les quartiers ! Ce soir c'est merveilleux, c'était le consensus tout à l'heure pour le compte administratif mais c'est aussi le consensus dans la répartition que vous faites des aides publiques. Pour les quartiers, je m'en réjouis, puisque lors du vote du budget il y a deux mois, j'avais déploré l'insuffisance de la politique de la Ville en faveur des quartiers ; eh bien ce soir, vous la masquez par des efforts pour Brulard au travers des aménagements d'espaces extérieurs sur les garages, vous le faites là à l'instant avec ce rapport, c'est admirablement cousu. Vos rapports du Conseil Municipal de ce soir, ont sur ce plan une très grande cohérence et je voulais une nouvelle fois saluer votre très grand métier.

M. FUSTER : Simple réponse sur les Comités Départementaux, Monsieur VIALATTE. Cela fait six ans exactement qu'à la même époque nous donnons une subvention équivalente aux Comités Départementaux. Six années à la même époque, et la même subvention !

M. LE MAIRE : Je pense que M. VIALATTE s'est laissé emporter par son ardeur juvénile, mais c'est vrai Monsieur VIALATTE que lorsque le budget est voté, on distribue des subventions de façon à ce que les associations, les clubs, les Comités Départementaux puissent disposer de cet argent, on vote des subventions au mois d'avril, parfois même un peu plus tôt, donc il n'y a là rien d'anormal sinon qu'on a complété parce qu'on sera, j'allais dire un peu absents, pendant quelques mois de ce genre de rapport. Si vous connaissez le calendrier, nous nous retrouverons, en fonction de ce que j'ai lu dans la presse récemment, à la fin du mois de juin, ensuite au début de juillet pour réorganiser l'assemblée, les commissions, etc. et nous reporterons en septembre toute décision de cette nature. Pourquoi faire attendre les associations, comités de quartiers, etc. jusqu'en septembre alors que nous disposons au budget des sommes qui ont été votées et que nous distribuons normalement et naturellement chaque année. Il vous apparaît peut-être une certaine ampleur dans cette distribution et comme nous sommes dans une période sensible, cela vous paraît un peu anormal mais je crois que c'est habituel. Je vous remercie de me parler de cette expérience que j'ai, c'est vrai que vous n'aurez pas encore totalement mais que vous acquerez au fil des ans. Il faut savoir donner du temps au temps, Monsieur VIALATTE, je crois que c'est un bon rappel.

M. FOUSSERET : Je voulais simplement indiquer, Monsieur le Maire, qu'effectivement venant de la part de notre cher collègue Michel VIALATTE qui, lui, lorsqu'il remet un chèque du Conseil Général invite les récipiendaires à venir boire un verre à sa permanence rue Battant et leur offre un ballotin de chocolats, venant de sa part, c'est tout à fait intéressant.

M. LE MAIRE : C'est déjà un homme expérimenté, même s'il est très jeune.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.